

CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

**Lundi 24 février 2014 à 18 heures 30
à la Mairie de LORIOL**

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

<i>Délibération</i>	<u>Associations sportives - subventions</u>	⇒	Yves PLANTIER
<i>Délibérations</i>	<u>Budget principal et budgets annexes : CA 2013, BP 2014</u>	⇒	Jacques LADEGAILLERIE
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal - tarif repas cantine</u>	⇒	Jacques LADEGAILLERIE
<i>Délibération</i>	<u>Rétrocession voirie Le Provençal</u>	⇒	Claude AURIAS
<i>Délibération</i>	<u>Convention d'études EPORA</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Acquisition parcelle ZX65 (le Peyrou, emplacement réservé n°6)</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Convention DAH2014 renouvellement urbain la Maladière</u>	⇒	Jacques FAYOLLET
<i>Délibérations</i>	<u>Demande de subvention au département (matériel de sport) GOL et RUGBY</u>	⇒	Jacques LADEGAILLERIE
<i>Délibération</i>	<u>Subvention exceptionnelle - réveil Loriolais</u>	⇒	Yves PLANTIER
<i>Délibération</i>	<u>Subvention 2014 - régie socioculturelle</u>	⇒	Marie-Chantal KAPSA
<i>Délibération</i>	<u>Réhabilitation des anciennes publicités murales de la RN7</u>	⇒	Catherine JACQUOT

**PROCES VERBAL DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
24 février 2014**

*

Présents : Messieurs Jacques LADEGAILLERIE, Jacques FAYOLLET, Claude AURIAS, Yves PLANTIER, René CROUZET, Philippe POLLIOTTI, Jean-Marc PEYRET, Sébastien AMBLARD, Cyril VIGNON, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Christophe GAVARIN, Mesdames Aracéli PLANTIER, Marie-Chantal KAPSA, Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Christiane MARTY, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Magali LUTUN, Hanna FAURIEL, Maïté CROS, Jacqueline MONTEIL, Catherine BALLIGAND, Violaine RIGAUD,

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Salvatore SCIFO, Mesdames Monique BAILLET, Maryse MAFFRE,

A été élue secrétaire de séance : Madame Catherine JACQUOT

**

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation. L'assemblée communale a également approuvé à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

**

- **Subventions associations sportives** (019)

Monsieur Plantier, maire adjoint chargé des associations sportives, présente à l'assemblée des propositions de subventions 2014 susceptibles d'être allouées aux associations sportives de la commune. Après avoir examiné chaque demande, les membres du conseil décident d'attribuer, au titre de l'exercice budgétaire 2014, les subventions « associations sportives» (tableau affiché en mairie).

Monsieur Malsert observe que le crédit budgétaire total affecté à ces subventions 2014 est en légère baisse par rapport à l'année 2013.

Monsieur le Maire note que le montant total annuel est maintenu à la même hauteur que l'année dernière avec le crédit réservé pour l'attribution des subventions exceptionnelles.

VOTE UNANIME (M. Malsert et M. Delbet, qui a donné procuration, ne participent pas au vote)

- **Compte administratif – budget principal commune – exercice 2013** (020)

(Arrivée de Monsieur DELBET)

Madame Plantier, adjointe au maire, présente à l'assemblée, les résultats du compte administratif 2013, le solde en section de fonctionnement est excédentaire (1 911 729.65 €) et déficitaire en section d'investissement (403 663.96 €).

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Compte de gestion – budget principal commune** (021) :

Messieurs Delbet, Gavarin et Malsert pour le groupe Tendance Lorient mettent en évidence la transmission tardive des documents budgétaires obtenus après plusieurs demandes. Ils s'étonnent que les documents obligatoires pour le vote du budget (ratios, état des emprunts, état du personnel, etc. ...) n'aient pas été mis à la disposition de l'ensemble des conseillers.

Monsieur le Maire observe que cette année les votes des différents budgets se déroulent un mois plus tôt que les années précédentes compte tenu des échéances électorales.

A la demande de l'opposition municipale, Monsieur le Maire accorde une suspension de séance.

A la reprise de séance, à l'initiative de l'opposition municipale, une discussion s'engage, au sein de l'assemblée, au sujet d'une remarque faite par Monsieur le Percepteur quant à une anomalie technique sur ledit compte qui pointe une possible incohérence.

Madame Plantier appelle l'assemblée à délibérer sur le compte administratif du maire et sur le compte de gestion du Percepteur.

L'assemblée vote à l'unanimité la similitude desdits comptes mais Monsieur Malsert, au nom de l'opposition municipale, souhaite que des éclaircissements soient apportés sur la formulation de Monsieur le Percepteur quant au compte de gestion qui fait apparaître une possible différence de plus de 1 million d'euros. Monsieur Aurias se disant « stupéfait » par cette anomalie, l'opposition

municipale s'étonne que celui-ci n'ait pas relevé cette erreur lors de l'étude des documents sur le compte de gestion du percepteur.

Monsieur le Maire s'engage à y répondre au prochain conseil.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Budget principal de la commune – budget primitif** (022)

Les inscriptions budgétaires 2014 proposées sont approuvées :

budget général de la commune à hauteur de 7 827 270 € pour la section fonctionnement et à hauteur de 4 164 515 € pour la section investissement.

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 07

- **Budget principal de la commune – affectation des résultats** (023)

L'affectation des résultats de l'année 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 est approuvée :

Recettes d'investissement = 1 135 045.81 €

Recettes de fonctionnement = 776 683.84 €

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 07

- **Fiscalité directe locale – taux communaux** (024)

Dans le cadre du budget primitif 2014, sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée décide la stabilité des taux d'imposition communaux :

- Taxe d'habitation : 11.92 %

- Foncier bâti : 18.04 %

- Foncier non bâti : 60.92 %

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 07

- **Compte administratif – budget assainissement – exercice 2013** (025)

Madame Plantier présente les résultats comptables de l'exercice 2013.

Le compte administratif 2013 met en évidence un excédent de la section de fonctionnement à la somme de 79 275.98 €. L'excédent d'investissement est de 14 030.55 €.

Les résultats du compte administratif 2013 établi par Monsieur le Maire sont identiques au compte de gestion dressé par Monsieur le Percepteur.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Compte de gestion – budget assainissement** (026) :

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Budget assainissement – budget primitif** (027)

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 270 916 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 712 360 €.

VOTE UNANIME

- **Budget assainissement – affectation des résultats** (028)

L'affectation des résultats de l'année 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 est approuvée :

Recettes d'investissement = 61 359.62 €

Recettes de fonctionnement = 17 916.36 €

VOTE UNANIME

- **Compte administratif –budget bâtiments d'accueil – exercice 2013** (029)

Madame Plantier présente les résultats comptables de l'exercice 2013.

Le compte administratif 2013 met en évidence un excédent de la section de fonctionnement à la somme de 71 200.88 €. L'excédent d'investissement est de 271 378.70 €.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Compte de gestion – budget bâtiments d'accueil** (030)

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Budget bâtiments d'accueil – budget primitif** (031)

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 82 512 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 415 742 €.

Suite à une remarque de Monsieur Malsert, Monsieur le Maire précise que les prévisions budgétaires 2014 ont été construites autour du projet « maison médicale ».

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 07

- **Budget bâtiments d'accueil – affectation des résultats** (032)

L'affectation des résultats de l'année 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 est approuvée :

Section investissement compte 001 : 271 378.70 € et pour le compte 1068 : 71 200.88 €.

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 07 ABSTENTION 00

Budget lotissement communal : Précisions, débats, discussions ont lieu au sein de l'assemblée sur différents thèmes tels que : la commercialisation des terrains, la labellisation du projet, la communication, le Montage financier.....

- **Compte administratif –budget lotissement communal – exercice 2013** (033)

Madame Plantier présente les résultats comptables de l'exercice 2013.

Le compte administratif 2013 met en évidence un déficit de la section de fonctionnement à la somme de 166 987.58 €. Le déficit d'investissement est de 595 266.64 €.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Compte de gestion – budget lotissement communal** (034)

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur percepteur n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée communale. Sa similitude avec le compte administratif du maire est validée.

VOTE UNANIME (M. le Maire ne vote pas)

- **Budget lotissement communal – budget primitif** (035)

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2014 sont présentées comme suit :

Section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 370 000 €,

Section d'investissement équilibrée à hauteur de 2 095 267 €.

Alain Delbet fait remarquer que le déficit cumulé est actuellement de près de 800 000 euros et aurait souhaité que soit provisionnée une réserve, pour le remboursement final qui sera très important pour la commune.

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 07 ABSTENTION 00

- **Budget lotissement communal – affectation des résultats** (036)

L'affectation des résultats de l'année 2013 sur l'exercice budgétaire 2014 est approuvée :

Section investissement – 595 266.64 € et pour la section fonctionnement – 166 987.58 €.

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 07 ABSTENTION 00

- **Personnel communal – cantine scolaire** (037)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 09/07/2012 fixant les tarifs de la cantine scolaire dont le repas d'un adulte à 6 €. Monsieur le Maire informe de la réglementation aux avantages en nature déclarés par l'employeur ; le barème du tarif repas pour un employé est de 4.60 € au 01/01/2014. Monsieur le Maire propose aux élus qui l'acceptent de porter le montant des repas pour le personnel communal, à compter du 1^{er} mars, à 4.60 € comme le prévoit le barème. M Gavarin rappelle que cette décision a été évoquée lors du dernier CTP avec les représentants du personnel.

VOTE UNANIME

- **Lotissement le Provençal : rétrocession de voirie** (038)

Monsieur Aurias rappelle la délibération (50/2009) autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de cession de la voirie et des réseaux avec la société FRANCELOT qui a obtenu une attestation de non contestation de la conformité des travaux. Ladite société sollicite l'incorporation dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement « Le provençal ». L'assemblée accepte à l'unanimité.

VOTE UNANIME

- **Convention d'étude tripartite EPORA-CCVD-commune pour la Filature** (039)

Monsieur Fayollet, maire adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle que le site de la Filature est un secteur stratégique pour la commune. Toutefois celui-ci laisse apparaître des risques d'inondations, de suspicion de pollution amiante et a fait l'objet d'un incendie. Monsieur Fayollet informe qu'il serait nécessaire de réaliser un diagnostic du bâti et des sols afin d'évaluer les coûts nécessaires pour rendre exploitable le site de la Filature. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite EPORA-CCVD-Commune pour cette étude d'un coût de 40 000 € HT dont 10 % à la charge de la commune soit 4 000 € HT maximum.

VOTE UNANIME

- **Acquisition d'une partie de parcelle située en emplacement réservé n°6 cadastré section ZX n° 65 « Champgrand Est ».** (040)

Monsieur Fayollet présente la mise en vente par son propriétaire d'une partie de la parcelle cadastrée section ZX n°65 située à Champgrand Est sur l'emplacement réservé au PLU à la création d'espaces de jeux et de loisirs dans le secteur du Peyrou. La commune de Loriol a été autorisée par délibération n° 114 en date du 6/09/2013 à acquérir d'autres terrains situés dans cet emplacement. Les élus acceptent l'acquisition de ladite parcelle de 5 589 m2 au prix de 7 436 €.

VOTE UNANIME

- **Avenant 2014 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au projet de rénovation urbaine du quartier de la Maladière** (041)

Monsieur Fayollet rappelle les délibérations engageant la commune dans le projet de rénovation urbaine du quartier de la Maladière avec Drôme Aménagement Habitat (DAH) maître d'ouvrage. La première tranche des travaux a été réalisée en 2013, Monsieur Fayollet propose pour 2014 la deuxième tranche des travaux estimée à 300 000 € TTC (travaux, maîtrise d'œuvre et rémunération de DAH). Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses correspondantes et à signer la convention.

VOTE UNANIME

- **Achat de barres fixes éducatives – subvention** (042)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 06/09/2013 sollicitant une participation financière du Conseil Général de Drôme concernant l'achat de barres fixes éducatives pour le complexe socio sportif. La pose dudit matériel et l'achat d'un tremplin viennent s'intégrer dans cette demande. Les élus acceptent ce complément et sollicitent auprès du conseil général de la Drôme une subvention à hauteur de 60% du projet. Délibération qui complète et annule celle du 06/09/2013 ayant le même objet.

VOTE UNANIME

- **Achat de protection poteaux rugby – subvention** (043)

Monsieur le Maire présente le projet d'achat de protections de poteaux de rugby pour un coût de 590 € HT. Ce projet répond aux besoins du Club de rugby et à ceux du sport scolaire. Les élus acceptent ledit projet et sollicitent une subvention à hauteur de 60% auprès du Conseil Général de la Drôme.

VOTE UNANIME

- **Subvention exceptionnelle – réveil Loriolais** (044)

Monsieur Plantier informe d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par le Réveil Loriolais à l'occasion de l'accueil de la délégation des Italiens prévu les 14, 15 et 16 mars 2014. Monsieur Plantier propose au conseil qui l'accepte une participation communale à hauteur de 350 €.

VOTE UNANIME

- **Subvention régie socioculturelle** (045)

Madame KAPSA, Maire adjoint, chargée des affaires culturelles, propose d'attribuer une subvention au profit de la régie du secteur socio culturel d'un montant de 630 000 €, se répartissant comme suit : budget principal socio culturel : 583 000 €, budget annexe cinéma : 47 000 €. L'assemblée décide l'octroi de ladite subvention au titre de l'année 2014.

25 + 03 VOTANTS : POUR 21 CONTRE 00 ABSTENTION 07

- **Convention de mise à disposition des façades pour les anciennes publicités murales RN7** (046)

Madame Jacquot, maire adjoint, chargée de l'environnement, rappelle la délibération en date du 6 septembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer trois conventions de mise à disposition de façades dans le cadre de la réhabilitation des anciennes publicités murales de la RN7. Afin de poursuivre ce projet, Madame Jacquot propose aux élus qui l'acceptent d'autoriser Monsieur le Maire à signer trois autres conventions de mise à disposition de façades pour les immeubles situés 1 rue de la mission, 5743 rue Buffon et 1 avenue de la République.

Mme JACQUOT informe les conseillers que la présente délibération concerne la signature des conventions pour la mise à disposition dans le cadre de l'opération de réhabilitation des anciennes publicités peintes de l'ancienne RN7 des façades de M. BOUIX, de celles des publicités VICHY CÉLESTINS et des Ceintures GIBAUD.

M. GAVARIN demande pourquoi est utilisé le terme « d'anciennes publicités peintes » et non plus celui de « fresques ».

M. MALSERT interpelle Mme JACQUOT pour savoir si l'utilisation du mot « réhabilitation » au lieu de « restauration » résulte d'une stratégie.

Mme JACQUOT répond qu'il ne s'agit pas d'une stratégie, lesdites publicités ayant déjà fait l'objet d'une rénovation. Actuellement seules trois peuvent faire l'objet d'une restauration : FRITZLAUER, Ceintures GIBAUD et VALENTINE. Un courrier a été envoyé au département pour une expertise de ces publicités, demeuré sans réponse.

M. LADEGAILLERIE rappelle que M. BOUIX n'était pas au départ favorable à la rénovation de l'ancienne publicité figurant sur sa façade, du fait d'un litige en matière d'urbanisme, et qu'il n'a donné son accord que récemment.

Le groupe Tendance Loriol fait remarquer plusieurs erreurs sur les différentes conventions.

M. AURIAS s'interroge sur l'exactitude de l'adresse de la parcelle ZM 861 : 5743 rue Buffon.

M. PEYRET interpelle Mme JACQUOT sur une plaque RN7 près du pont de bois. Mme JACQUOT répond que déjà deux de ces plaques ont été récupérés.

VOTE UNANIME

Le Maire,